

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH	Délibération
		N° 2025_4_4

Convocation du 31 mars 2025

Le 09 avril 2025 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LU-ZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gérard ALAZARD, Mme Claudine AUDOIN, Mme Delphine AZNAR, M. Pierre BALTENWECK, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Sonia LEGLAIVE, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS :

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Delphine AZNAR a donné procuration à M. Patrice CASTANIER

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Pierre BALTENWECK

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2025_4_4 : Vote du budget primitif annexe Clos de Lémouzy de LUZECH – année 2025

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de budget primitif annexe Clos de Lémouzy de LUZECH de l'année 2025, conformément aux articles L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire expose alors à l'assemblée :

- les conditions d'élaboration du budget primitif annexe,
- la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2025.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le budget primitif annexe de l'exercice 2025 se présente comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - En dépenses : 90 947,07 € ;
 - En recettes : 90 947,07 € comprenant la reprise du résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 4 658,56 € à la ligne R 002.

- Section d'investissement :
 - En dépenses : 90 946,62 € ;
 - En recettes : 90 946,62 € comprenant la reprise du résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 1,55 € à la ligne R 001.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2025 de **181 893,69 €**.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré décide :

- **De voter** le budget primitif annexe Clos de Lémouzy de LUZECH de l'année 2025 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- **D'adopter** le budget primitif annexe Clos de Lémouzy de l'année 2025 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Maire,

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
15	Présents : 14 Procurations : 1	Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 10/04/2025 DATE DE MISE EN LIGNE : 11/04/2025	Pour expédition conforme, Le Maire, Monsieur Bernard PIASER
--	---